

COMPTE RENDU du CSAL du 3 juillet 2026

Lors de ce CSAL, la CGT FiP 06 a lu une déclaration liminaire (jointe).

Le directeur a bien précisé qu'il ne fallait pas tirer des conclusions hâtives lorsque l'on regarde les chiffres de l'accueil du public mais bien regarder l'ensemble des points d'entrée pour notre administration. Nous le développerons un peu plus bas.

Concernant la TAMA, il est toujours favorable pour ne pas recevoir le public physiquement et a précisé que le centre d'appel national des amendes va monter en puissance.

Au sujet du NRP ou perspectives d'adaptation du réseau comme préfère le nommer la centrale, il a été particulièrement gêné dans la mesure où il avait prévu de nous faire une communication sur le sujet dans le prolongement du CSAR du 2 juillet où l'ensemble des organisations syndicales a décidé de ne pas siéger après avoir lu une déclaration.

La centrale a demandé à l'ensemble des directeurs de ne plus communiquer sur le sujet, pourtant certains l'ont déjà fait...

Toujours est-il que nous avons fait remarquer que les premiers concernés à savoir les agentes et les agents, eux, devront attendre pour avoir des informations.

Le directeur nous a simplement dit que pour notre département l'impact serait minime.

Coup de tonnerre à la FS que nous avons tenue le 6 juillet, la centrale a de nouveau autorisé les directeurs à communiquer sur le sujet, nous ferons un compte-rendu le moment venu.

Sur la dernière question de notre déclaration liminaire à savoir les PCE, la direction nous a dit qu'il y aurait bien la création de 2 entités distinctes : l'une à Nice et l'une à Antibes, l'une pour le contrôle et l'autre pour l'expertise.

La direction va réunir dans ce cadre l'ensemble des agents des PCE début septembre pour évoquer bon nombre de questions y compris celles touchant aux RH.

La CGT FiP 06 a demandé de tenir également ensuite une réunion pour pouvoir évoquer les différents problèmes notamment RH pour permettre aux collègues d'avoir toutes les informations en leur possession avant le début de la campagne des mutations nationales.

1) Bilan de l'accueil pendant la campagne IR

En 2025, notre département enregistre une baisse des flux de contact, pour autant ces derniers sont en hausse pendant les périodes de campagne.

Si l'on compare l'accueil physique spontané entre 2025 et 2024, il y a une baisse de 2,30%.

La baisse est plus importante pour l'accueil physique sur RDV soit - 8,5 % sur les RDV honorés.

Les e-contacts et les mails externes ont également connu une baisse entre 2024 et 2025.

Par contre l'accueil téléphonique sur RDV enregistre une progression de 4,9 % par rapport à 2024.

Il s'agit de chiffres annuels globaux, car lorsque l'on étudie les données par service ou même groupe de service on s'aperçoit qu'il y a de fortes disparités, qui peuvent parfois s'expliquer mais pas toujours : par exemple plus de - 70 % d'accueil physique en une

année, ou – 20 % de téléphone pour un service alors que les mêmes du département sont entre – 8 et – 10%.

Pour le téléphone, des sites ont basculé sous TOIP et le décompte est automatique, pour les autres non. La difficulté reste la méthode de décompte entre service.

En conclusion, nous observons la même tendance dans les Alpes-Maritimes qu'au niveau national.

4) Parcours de montée en compétence en matière de CF et de sécurité juridique

Un groupe de travail national concernant la formation continue de la sécurité juridique et du contrôle fiscal (SJCF) s'est tenu en 2025. Suite à cela une note détaillant la déclinaison opérationnelle des propositions et présentant les modalités concrètes de leur mise en œuvre a été publiée le 26 mai dernier. Cette dernière nous a été présentée en séance à la demande des OS.

Afin d'accompagner au mieux la prise de poste des agents primo-accédants aux quatre métiers d'**inspecteur vérificateur**, **programmeur**, **rédacteur DAJ** et de **chef de brigade**, l'offre de formation continue (post formation initiale suivie à l'ENFiP) a en effet été repensée afin de mieux répondre aux attentes et aux réalités du terrain. Un dispositif d'accompagnement spécifique a également été élaboré, qui permettra de s'adapter aux besoins de chacun. Ces deux briques du parcours d'intégration dans les métiers du SJCF vont être déployés progressivement à compter de septembre 2026.

Il y aura un dispositif de tutorat, le tuteur aura une lettre de mission, et un itinéraire de formation sous forme de passeport. De plus, on ne peut pas demander la 1ère année le même niveau de rendu que pour un agent chevronné, d'où une réduction d'objectif sur une année glissante.

La direction locale a déjà commencé dès cette année en présentant le CF à la nouvelle promotion ainsi que celle de l'année dernière dans la mesure où il faut bien 3 ans pour appréhender la matière. La direction fera un suivi y compris auprès des tuteurs.

Des visios sur des sujets techniques seront organisées régulièrement.

La CGT FiP 06 avait déjà fait remarquer que le contrôle fiscal n'attirait plus les collègues pour diverses raisons, y compris au niveau national pour les directions spécialisées.

La direction locale ayant fait le même constat va mettre en place plusieurs dispositifs en précisant qu'elle ne sait pas si cela suffira mais qu'il faut relancer une dynamique.



Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 06

Céline Lunel – Bertrand Houdril

Stéphane Ferrigno - Carine Peyrolle

Xavier Dholande

